

Ref : CA2024/52

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juillet 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-7, D.719-3 ; D.719-17 ; D.719-22 ; D.719-247 ; D.719-27 ; D.719-28 ; D.719-36,
Vu le décret n°2017-610 du 24 avril 2017,
Vu l'article 20 des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposés les points suivants :

➤ Conformément aux dispositions susvisées, le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Bordeaux Montaigne est composé des membres permanents suivants (les termes ci-après étant employés au sens neutre, indépendamment du sexe de la personne nommée) :

- le président d'université, ou son représentant désigné par lui, qui préside le CEC et participe aux réunions de cette instance ;
- **un représentant de chaque liste élue au conseil d'administration, pour chacun des collèges électoraux, désigné par et parmi les membres du conseil d'administration dans les collèges électoraux correspondants ;**
- un représentant désigné par le Recteur d'Académie ;
- en période électorale, un représentant délégué de liste pour chaque liste participant aux élections considérées, désigné par elle parmi ses candidats, au moment du dépôt de candidatures ;
- le directeur général des services ou son représentant désigné par lui ;
- le juriste référent chargé de l'organisation des élections universitaires concernées ou son représentant.

[Pour rappel] : Cette instance est saisie pour avis des décisions du président d'université relatives au déroulement du processus électoral (pour les élections relevant du champ d'application des articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation, c'est-à-dire pour les élections des représentants des collèges électoraux aux conseils centraux, aux conseils d'UFR, aux conseils d'école et d'institut internes à l'université), telles que portant sur la fixation du nombre de bureaux de vote, de leurs implantations et de leurs horaires d'ouverture, sur le constat de l'inéligibilité d'un candidat. Le CEC se réunit sans condition de quorum. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du comité.

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour de la composition du CEC comme suite au renouvellement intégral du conseil d'administration résultant des dernières élections générales au sein de l'université,

→ Etant rappelé la composition en vigueur de la représentation étudiante au sein du conseil d'administration (CA) de l'université :

- Liste « UNEF-EBM » (3 sièges obtenus au CA) :

Titulaires	Suppléants
DIRIK Büşra	PIKE Dorian
DELAVOIE Iban	MARTIN Fanny
LAFON Marion	SABOYA Nino

- Liste « Union Etudiante » (2 sièges obtenus au CA) :

Titulaires	Suppléant(s)
LISSA Pablo	CHRISTOPHE Paul-Emmanuel
BRACONNIER Soizic	CAUZIT Sarah

- Liste Le Poing Levé (1 siège obtenu au CA) :

Titulaire	Suppléant
JIMENEZ Maïa	OLIVIER Yann

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1:

Sont désignés membres du Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Bordeaux Montaigne - (outre les autres membres permanents désignés en préambule de la présente délibération) - les élus du CA suivants :

1.1) - Représentants désignés au titre du **collège A** (1 représentant /liste) :

- Liste « S'engager pour Montaigne » : LISAK Catherine
- Liste « Dynamiques Montaigne »: GUYOT Sylvain

1.2) - Représentants désignés au titre du **collège B** (1 représentant /liste) :

- Liste « S'engager pour Montaigne » : PICHON Alban
- Liste « Dynamiques Montaigne »: CARDOSO Stéphanie

1.3) - Représentants désignés au titre du **collège Biatss** (1 représentant /liste) :

- Liste « Perspectives Biatss » : PORET Shade
- Liste « SGEN-CFDT »: HAUQUIN Pascal
- Liste « UNSA Education » : TA QUANG Amandine
- Liste « FO ESR »: RICARRERE CAUSSADE Pascal
- Liste « CGT Ferc Sup »: RIGOLLET Sylvain

1.4) - Représentants désignés au titre du **collège usagers** (1 représentant /liste) :

- Liste « UNEF-EBM » : SABOYA Nino
- Liste « Union Etudiante »: LISSA Pablo
- Liste « Le Poing levé » : JIMENEZ Maïa

→ Récapitulatif :

	Représentants des enseignants-chercheurs et des enseignants		Représentants des personnels Biatss	Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B		
NOM Prénom	(1 représentant/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « S'engager pour Montaigne »: LISAK Catherine ▪ Liste « Dynamiques Montaigne »: GUYOT Sylvain 	(1 représentant/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « S'engager pour Montaigne »: PICHON Alban ▪ Liste « Dynamiques Montaigne »: CARDOSO Stéphanie 	(1 représentant/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « Perspectives Biatss! »: PORET Shade ▪ Liste SGEN-CFDT: HAUQUIN Pascal. ▪ Liste UNSA Education: TA QUANG Amandine ▪ Liste FO ESR: RICARRÈRE-CAUSSADE Pascal ▪ Liste CGT Ferc Sup: RIGOLLET Sylvain 	(1 représentant/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « UNEF-EBM »: SABOYA Nino ▪ Liste « Union Etudiante »: LISSA Pablo ▪ Liste « Le Poing levé » : JIMENEZ Maïa

Article 2 :

La présente délibération abroge toute délibération antérieure ayant le même objet.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride en présentiel et à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juillet 2024.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	14
Nombre total de membres présents et représentés	34
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages « Pour »	34
Nombre de suffrages « Contre »	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

17 JUIL. 2024

Publié le:

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 JUIL. 2024